

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

SELARL

BROUSSAS ALEXANDRE

Huissiers de Justice Associés

243 AVENUE FRANCIS BLANCHARD

01170 - GEX

Tel : 0450415085

contact@huissiers-paysdegex.com

Fax : 0450425681

<https://www.huissiers-paysdegex.com>



**LE JEUDI VINGT NEUF AOÛT
DEUX MILLE DIX NEUF
à 15 heures 00**

A LA REQUETE DE :

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES LYON (CERA), nouvelle dénomination sociale de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DES ALPES, Banque coopérative à forme anonyme régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 1 000 000 000 Euros, Intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 004 760, dont le siège social est situé Tour INCITY - 116 Cours Lafayette à 69003 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 384 006 029, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Elisant domicile en mon étude,

SUR LA REQUISITION DE :

Ayant pour avocat constitué Maître Frédéric ALLEAUME, avocat au barreau de LYON demeurant à LYON (69001), 1 rue de la République, laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet.

EN VERTU DE :

La copie en due forme exécutoire d'un acte authentique reçu le 10 octobre 2013 par Maître Catherine SOUARES, notaire à GEX,

Et d'un COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE délivré en date du 27-06-2019.

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2.»

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution:

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

LEQUEL M'EXPOSE

En l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

4 chemin Jacob

01280 PREVESSIN MOENS

Appartenant à Monsieur [REDACTED] à [REDACTED]

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Nous, Fabien BROUSSAS - Julie ALEXANDRE, Huissiers de Justice Associés au sein de la SELARL FABIEN BROUSSAS - JULIE ALEXANDRE, Titulaire de deux Offices d'Huissier de Justice à GEX et FERNEY VOLTAIRE, pris en son Office de GEX, y demeurant 243 avenue Francis Blanchard, représenté par Julie ALEXANDRE, soussignée,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR

4 chemin Jacob – RESIDENCE VERT TILLEUL
01280 PREVESSIN MOENS

OU ETANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

En présence de :

- Monsieur Olivier ROI, ALPES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Je constate :

Que l'appartement est vide de toute occupation,

Que l'appartement est entièrement neuf et n'a jamais été habité,

Que l'appartement n'est pas alimenté en électricité ; je n'ai pu remonter les stores électriques.

LOCALISATION DU BIEN

Je constate :

Que la copropriété contenant l'appartement est composé de plusieurs bâtiments avec un sous sol commun aux différents immeubles,

Que l'appartement est situé au deuxième étage du bâtiment 4,

Que l'appartement est traversant exposé Est d'un côté et Ouest de l'autre côté.

PHOTOS DE LA RUE



SUPERFICIE DU BIEN

Au terme du certificat de superficie établi par la société ALPES DIAGNOSTICS IMMOBILIER, le bien, objet de la présente procédure a une surface de 68,55 m².

OUVERTURE DES LIEUX

Monsieur [REDACTED] A était venu déposer les clés de l'appartement à l'étude, tout en indiquant que l'appartement était inoccupé.

ENTRÉE

Je constate :

Que la porte est blindée à cinq points d'ancrage,

Que le plafond est peint en blanc,

Que les murs sont peints en blanc,

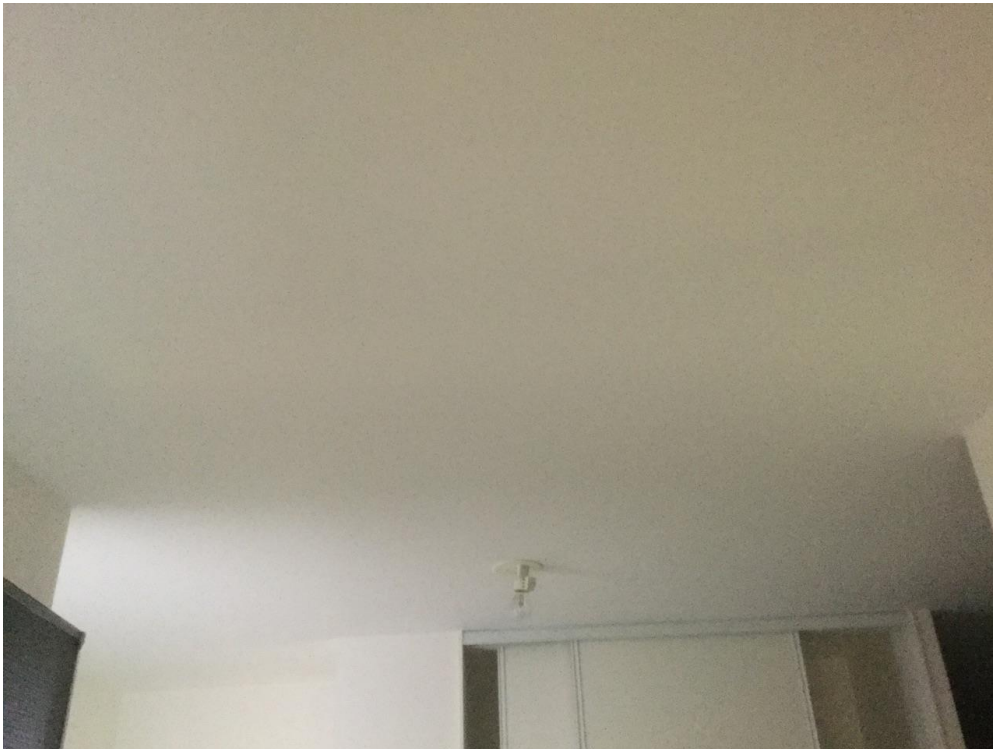
Que les plinthes sont carrelées,

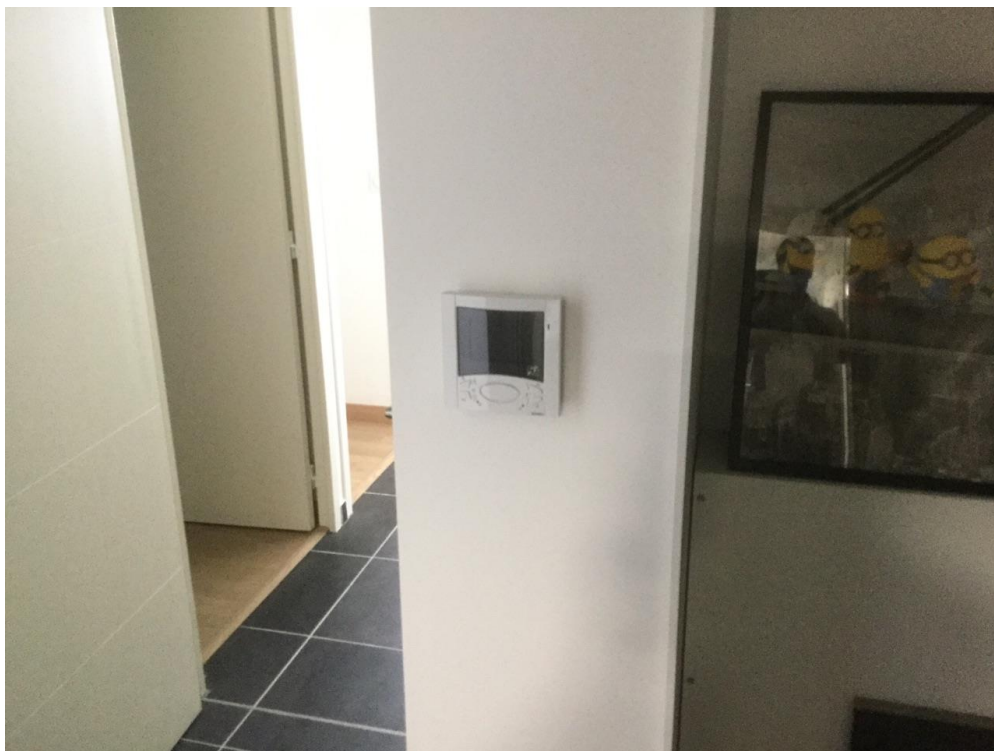
Que le sol est carrelé,

Que l'entrée est équipée d'un placard avec deux portes coulissantes sans aménagement intérieur,

Qu'un placard contient le tableau électrique.









SÉJOUR / CUISINE

Je constate :

Que le séjour / cuisine est ouverte sur l'entrée,

Que le plafond est peint en blanc,

Que les murs sont peints en blanc,

Que les plinthes sont carrelées,

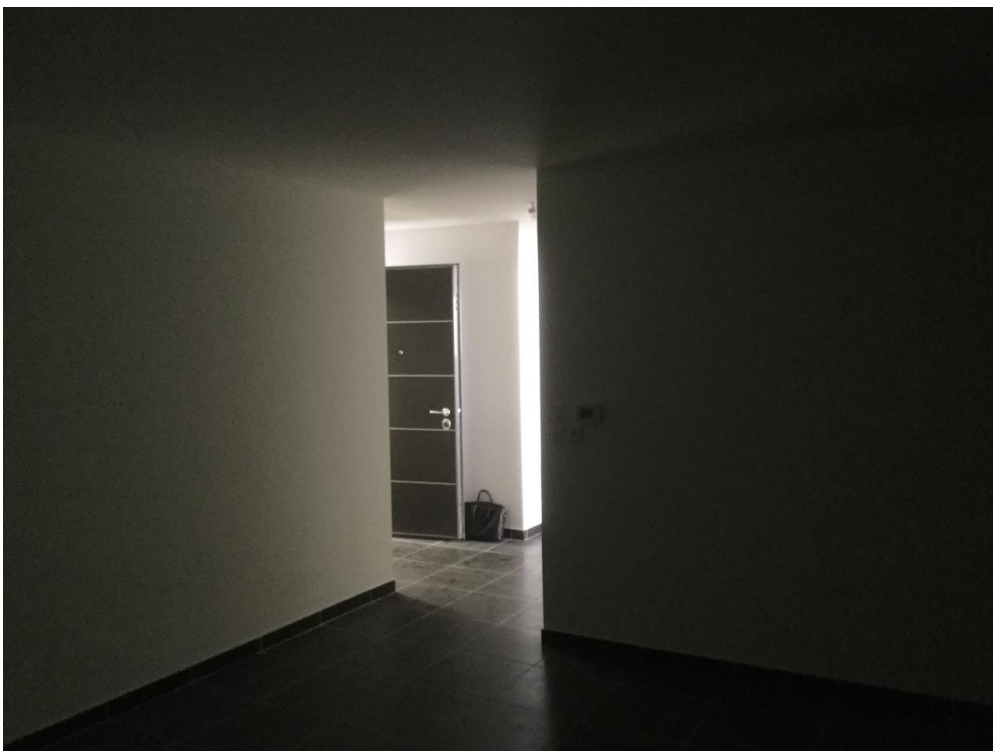
Que le sol est carrelé,

Que la pièce est éclairée par deux portes fenêtres avec stores électriques exposés côté Est, et d'un fenêtre avec store électrique exposée côté Nord,

Que l'installation électrique est en état,

Que la pièce est chauffée par deux radiateurs.













DÉGAGEMENT

Je constate :

Que la porte séparative depuis l'entrée est peinte en blanc,

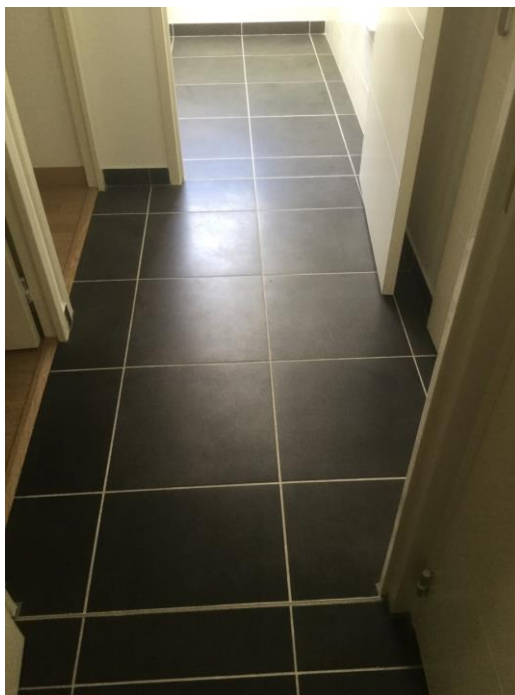
Que le plafond est peint en blanc,

Que les murs sont peints en blanc,

Que les plinthes sont carrelées,

Que le sol est carrelé.





WC

Je constate :

Que la porte est peinte en blanc,

Que le plafond est peint en blanc,
Que les murs sont peints en blanc,
Que les plinthes sont carrelées,
Que le sol est carrelé.







SALLE DE BAIN

Je constate :

Que la porte est peinte en blanc,

Que le plafond est peint en blanc,

Que les murs sont pour partie peints en blanc, pour partie faïencés,

Que les plinthes sont carrelées,

Que le sol est carrelé,

Que la pièce est éclairée par une fenêtre, exposée côté Nord, avec vitre opaque,

Que la pièce est chauffée par un sèche serviette,

Que l'installation sanitaire comprend :

Une vasque avec robinetterie mitigeur, meuble support, et miroir,

Une baignoire avec robinetterie mitigeur, douchette, flexible.







CHAMBRE À CÔTÉ SALLE DE BAIN

Je constate :

Que la porte est peinte en blanc,

Que le plafond est peint en blanc,

Que les murs sont peints en blanc,

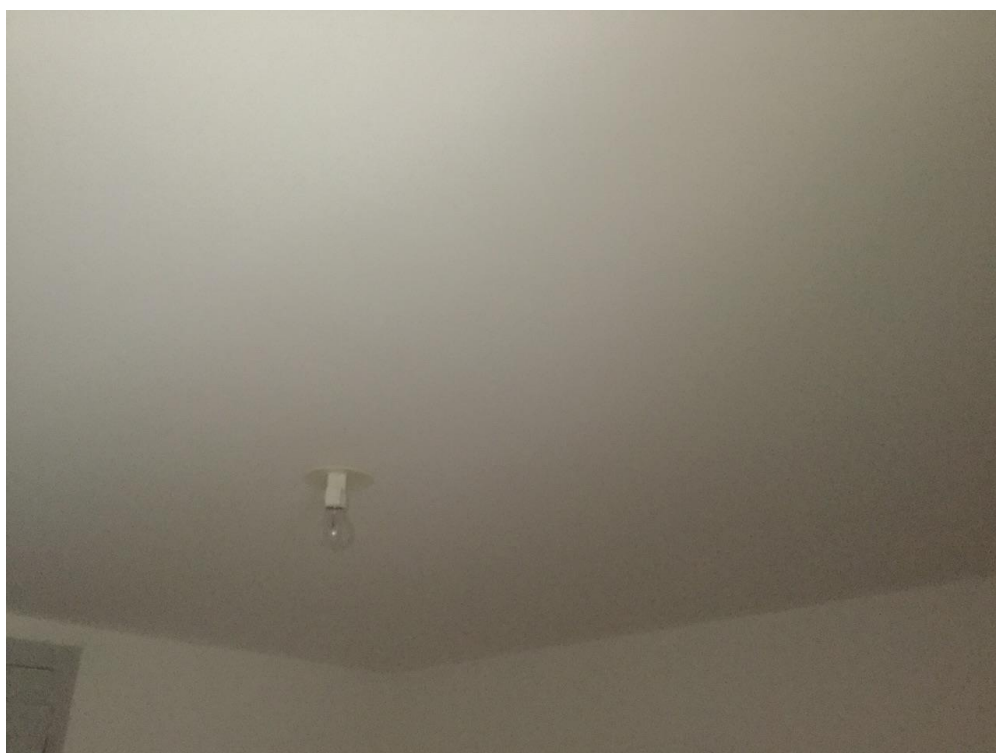
Que les plinthes sont en bois vernis,

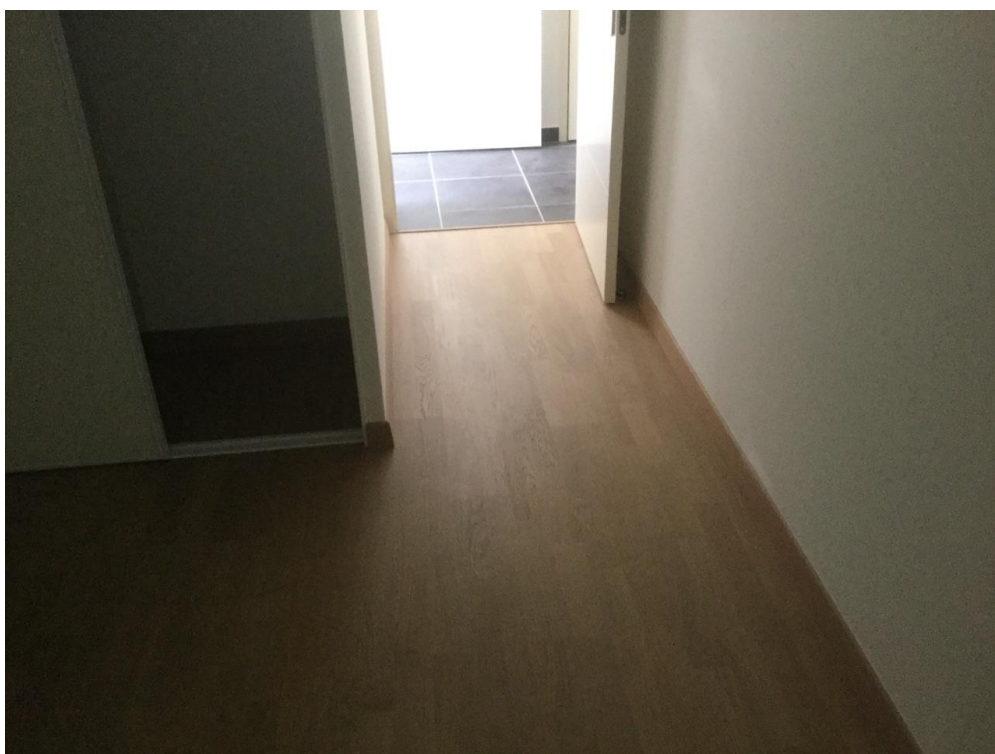
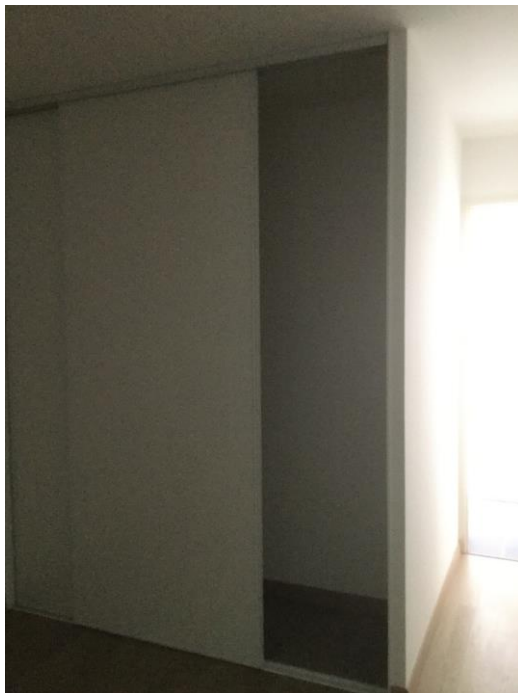
Que le sol est recouvert d'un parquet,

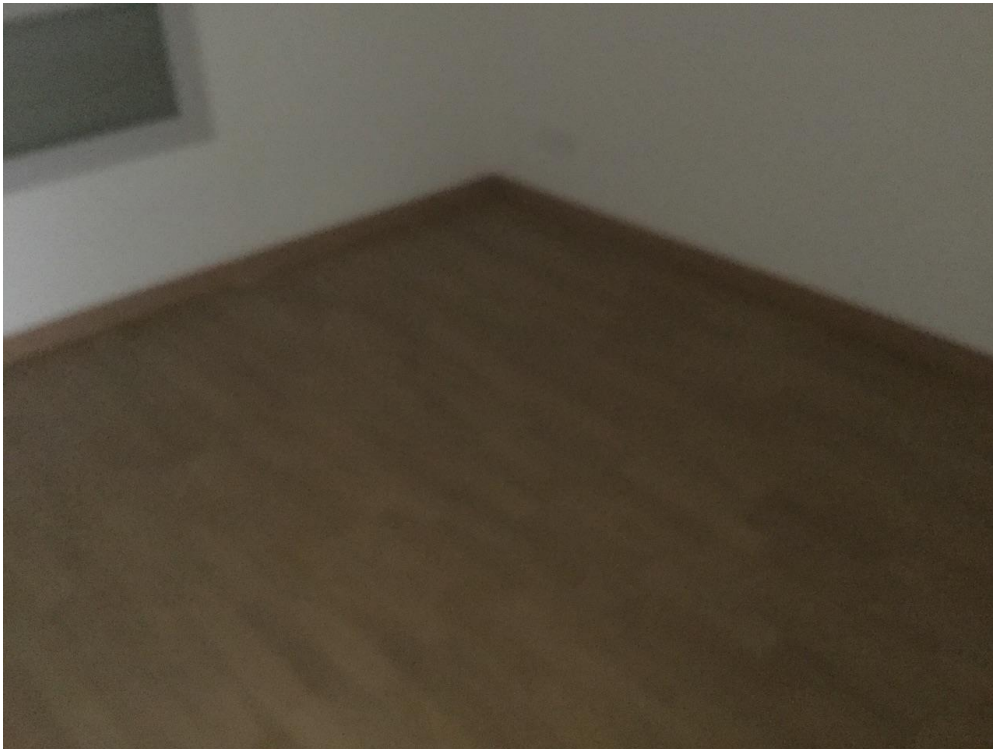
Que la pièce est éclairée par une fenêtre avec store électrique, exposée côté Ouest,

Que la pièce comprend un placard avec deux portes coulissantes sans aménagement intérieur,

Que la pièce est chauffée par un radiateur.







CHAMBRE 2

Je constate :

Que la porte est peinte en blanc,

Que le plafond est peint en blanc,

Que les murs sont peints en blanc,

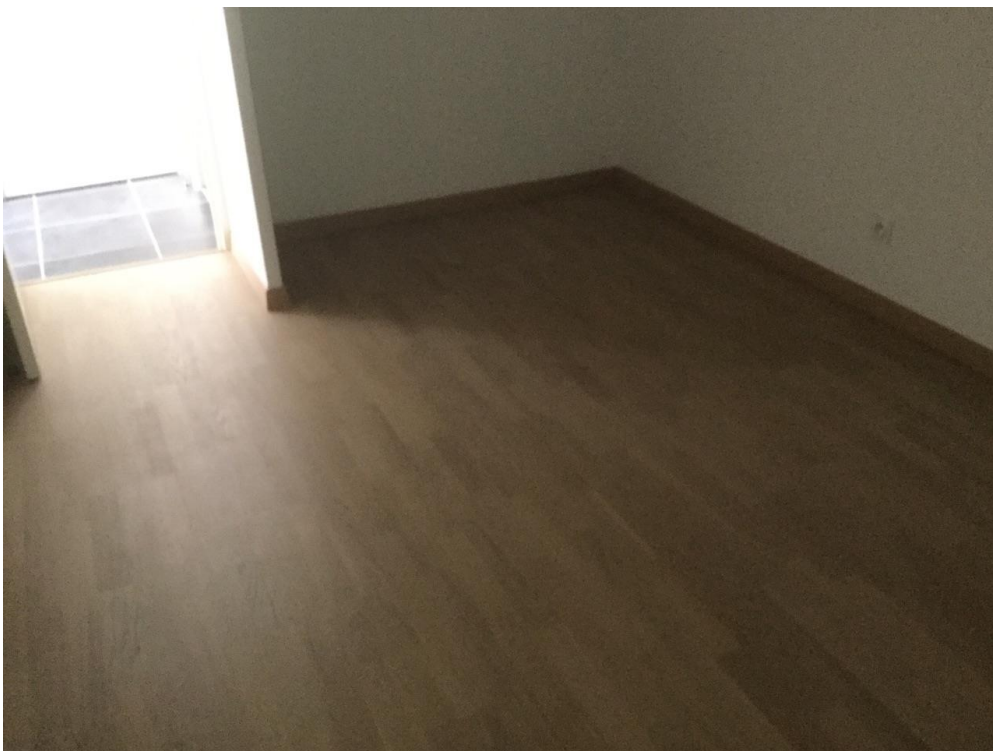
Que les plinthes sont en bois vernis,

Que le sol est recouvert d'un parquet,

Que la pièce est éclairée par une fenêtre avec store électrique, exposée côté Ouest,

Que la pièce est chauffée par un radiateur.







DIAGNOSTICS

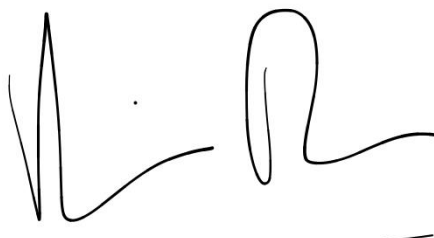
Monsieur Olivier ROI, société ALPES DIAGNOTICS IMMOBILIERS a réalisé :
Un certificat de superficie,
Un diagnostic de performance énergétique.

Qui seront annexés aux présentes

SYNDIC DE CO-PROPRIÉTÉ

Le Syndic de copropriété est la société IMMO de france situé à FERNEY VOLTAIRE (01210), 76 avenue du Jura.

SIGNATURE DE LA PERSONNE PRESENTE

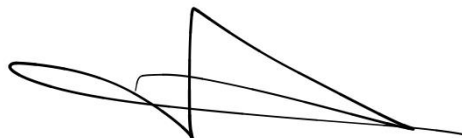


Monsieur Olivier ROI

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte(Décret
96-1080 du 12/12/1996)

Emolument (Art A444- 10)	220,94 €
Vacation (Art A444-18)	75,00 €
Déplacement (Art A444- 48)	7,67 €
Sous total HT	303,61 €
TVA à 20%	60,72 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	14,89 €
Débours Art. R.444-12	0,00 €
TOTAL TTC	379,22 €



FABIEN BROUSSAS
Huissier de Justice